

Arrêtés ministériels

A.M., 2021

Arrêté A2021-003 du ministre de la Famille en date du 15 décembre 2021

CONCERNANT la désignation d'un membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

ATTENDU QUE le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance visé par la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que le ministre de la Famille peut, si le régime le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer le régime visé par cette loi;

ATTENDU QUE ce régime de retraite prévoit que le ministre de la Famille désigne quatre membres permanents du comité de retraite de ce régime;

ATTENDU QUE l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans et que le membre dont le mandat est expiré demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau ou remplacé;

ATTENDU QUE par l'arrêté numéro 0001-2020 du ministre de la Famille en date du 12 mars 2020, madame Josée Van Wymersch a été désignée comme membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies conventionnées du Québec pour un mandat de trois ans;

ATTENDU QUE madame Josée Van Wymersch quitte ses fonctions au comité de retraite de ce régime et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

EN CONSÉQUENCE, madame Louise Côté, conseillère en rémunération et avantages sociaux au ministère de la Famille, est désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} février 2022, en remplacement de madame Josée Van Wymersch.

Le ministre de la Famille,
MATHIEU LACOMBE

76171